

4. LES CONDITIONS À REMPLIR

<p>Volet 1</p> <p>BATIMENT D'ACCUEIL À VOCATION TOURISTIQUE <i>Construction, rénovation, amélioration de la qualité environnementale notamment énergétique</i></p>	<p>Volet 2</p> <p>GESTION ENVIRONNEMENTALE D'UN SITE TOURISTIQUE</p>
<p>1. Réaliser un diagnostic</p> <p><i>Selon votre projet et les caractéristiques de votre structure, vous serez orientés soit vers un <u>pré-diagnostic</u>, soit vers un <u>diagnostic</u> (énergie, eau, déchets) de votre (vos) bâtiment(s) et/ou de votre site.</i></p>	
<p>2. Niveau de performance énergétique du bâtiment exigé pour les <u>aides de niveau 1</u></p> <p><i>La performance énergétique de la construction neuve ou réhabilitée doit être supérieure de 20 % à la réglementation thermique en vigueur.</i></p>	
<p>3. Niveaux de performance énergétique et environnementale du bâtiment exigés pour les <u>aides de niveau 2</u></p> <p><i>La performance énergétique après travaux doit être supérieure de 50 % (neuf) ou 40 % (réhabilitation) à la réglementation thermique en vigueur (Bâtiment Basse Consommation). Pour le neuf l'énergie produite par photovoltaïque n'est pas prise en compte dans le calcul de performance énergétique. L'obtention du niveau argent ou or de la Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens permet d'obtenir des aides complémentaires.</i></p>	<p>2. Avoir une approche environnementale globale <i>L'approche devra être globale à la structure et devra traiter au moins la gestion des déchets, la gestion de l'eau et la sensibilisation communication.</i></p>

5. LES AIDES

A. Les aides communes aux deux volets

AIDES AU DIAGNOSTIC			
DIAGNOSTIC		PRE-DIAGNOSTIC	
Taux	Dépenses éligibles plafonnées à	Taux	Dépenses éligibles plafonnées à
50 à 70 %	50 000 € HT	70 %	5 000 € HT
	Ordre de grandeur du coût du diagnostic		Ordre de grandeur du coût du pré-diagnostic
	8 000 à 30 000 € HT		2 000 à 4 000 € HT
Les informations fournies par le diagnostic ou le pré-diagnostic énergétique :			
<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de performance énergétique de votre bâtiment avant travaux - Situation de ce niveau de performance énergétique par rapport à la réglementation thermique en vigueur : pour un pré-diagnostic, estimation à l'aide d'outils simples ; pour un diagnostic, détermination à l'aide d'outils de calcul approfondi et par un calcul thermique réglementaire - Niveau de performance énergétique pouvant être atteint après travaux en fonction de différents scénarios de moyens techniques et financiers 			
AIDES AUX INVESTISSEMENTS - NIVEAU 1			
Type d'établissement	Taux	Dépenses éligibles plafonnées à	Montant maximal de l'aide
Centre et palais des congrès		300 000 € HT	90 000 € HT
Offices du tourisme, syndicats d'initiative	30 % maximum du montant HT de la dépense	150 000 € HT	45 000 € HT
Établissements et sites de découverte thématique			
Établissements d'activités de pleine nature		100 000 € HT	30 000 € HT
D'autres aides financières sont mobilisables pour :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire ▪ le bois énergie ▪ assistance à la maîtrise d'ouvrage qualité environnementale du bâti (taux aide = 70 %, aide maximale = 100 000 € H.T.) 			

B. Les aides spécifiques aux bâtiments

Construction neuve	Réhabilitation
<p>Rappel : la performance énergétique de la construction doit être supérieure de 50 % à la réglementation thermique en vigueur (Bâtiment Basse Consommation) hors prise en compte de l'énergie produite par photovoltaïque</p> <p>60 à 100 € / m² SHON¹ (selon le statut de l'établissement)</p> <p>Si le bâtiment atteint le niveau « ARGENT » de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens²</p> <p>Les aides du niveau 2 sont majorées de 10 €/m² SHON</p>	<p>Rappel : la performance énergétique du bâtiment après travaux doit être supérieure de 40 % à la réglementation thermique en vigueur (Bâtiment Basse Consommation)</p> <p>90 à 130 € / m² SHON (selon le statut de l'établissement)</p>
<p>Si le bâtiment atteint le niveau « OR » de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens</p> <p>Les aides du niveau 2 sont majorées de 20 €/m² SHON</p>	
<p>D'autres aides financières sont mobilisables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mission d'accompagnement au changement du comportement des utilisateurs (taux aide = 80 % ; aide maximale = 5 000 € H.T) 	

¹ Surface hors œuvre nette

² Voir : <http://www.polebdm.eu>